Direction générale du personnel et de l'administration

Décision du 5 juillet 2006 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR: EQUP0611525S

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté du 8 août 2003 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la décision du 11 septembre 2003 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,

Décide:

Article 1er

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel : M. Baille (Nicolas) en remplacement de M. Dupont (Jean-Pierre).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 5 juillet 2006.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale du

personnel

et de l'administration,

H. Jacquot-Guimbal